GDRP des CPE de la Nièvre Lundi 14 avril 2014 v

I) Nom des animateurs ;

Françoise VASLET francoise.vaslet@ac-dijon.fr

Jérôme DALBON jerome.dalbon@ac-dijon.fr

Secrétaire de séance : **Stéphanie COURAULT**

Noms	Prénoms	Etab ;	Mail
BOUCHOUX	David	Lyc. J Renard - Nevers	david.bouchoux@ac-dijon.fr
BOUCHOUX	Séverine	Lyc. A Colas - Nevers	severine.bouchoux@ac-dijon.fr
COURAULT	Stéphanie	LP M. Genevoix – Decize	stephanie.courault@ac-dijon.fr
DALBON	Jérôme	Col. V Hugo – Nevers	jerome.dalbon@ac-dijon.fr
DEGANO-GABEZ	Maryline	Col R Cassin - Cosne	maryline.degano@ac-dijon.fr
DENIS	Natacha	LP PG de Gennes – Cosne	natachadenis@yahoo.fr
GIRARD	Charles	CLG Louis Aragon – Imphy	charles.girard@ac-dijon.fr
GODET	Stéphanie	CLG Allières – Saint Pierre le Moutier	stephanie.godet@ac-dijon.fr
JOURDAIN	Violaine	CLG M Genevoix – Decize	violainejourdain@ac-dijon.fr
LATRILLE	Sophie	CLG Bibracte – Château-Chinon	Sophie.latrille@ac-dijon.fr
MEUNIER	Sophie	Col H Wallon- V. VAUZELLES	sophie.meunier@ac-dijon.fr
MILLOT	Valérie	Lyc J Renard – Nevers	valerie.millot@ac-dijon.fr
MORVAN	Mikael	Col. C Tillier – Cosne	mikael.morvan@ac-dijon.fr
PAULETTO	Christelle	LP P Bérégovoy - Nevers	Christelle.Rosnarho@ac-dijon.fr
PINSARD	Raynald	SAPAD 58 – Nevers	raynald.pinsard@ac-dijon
RIVOIRE	M-Noëlle	LP Jean Rostand - Nevers	marie-noelle.rivoire@ac-dijon.fr
VASLET	Françoise	Lyc. R Follereau – Nevers	**francoise.vaslet@ac-dijon.fr**

2) thème de travail : DECISION DU THEME : Calendrier :

- Jeudi 21 novembre : lycée R aoul FOLLEREAU – NEVERS 8H30 à 12 H
- Vendredi 10 Janvier : Lycée Maurice Genevoix, Decize 8H30 à 12 H
- Mercredi 12 mars : Collège Henri Wallon, Varennes-Vauzelles 8H30 à 12 H
- Lundi 14 avril : Lycée Pierre Bérégovoy, Site de Fourchambault 8H 30 – 17 H

Pour l'année 2014-2015, le GDRP sera animé par Françoise VASLET et Natacha DENIS

→ Présentation en tableau 3 entrées (parents, élèves, enseignants)

3) Plan de prévention Harcèlement

« Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves. Il s'agit d'une situation intentionnellement agressive, induisant une relation d'asservissement psychologique, qui se répète régulièrement » (Olweus, 1993)

Cette violence peut s'exercer sous diverses formes (physiques, morales voire sexuelle). Le harcèlement revêt des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe (affrontements physiques, moqueries, rumeurs pour parvenir à l'isolement de la victime). C'est également un phénomène de groupe.

Le harcèlement se caractérise par une relation triangulaire entre **Victime – Agresseur – Spectateur**.

Pour dépasser un sentiment ou une crainte de faiblesse, masquer une image fragile, le harceleur s'impose par la force ou avec une certaine exagération entraînant dans son sillage des camarades spectateurs pour en faire ses complices et ainsi se sentir plus fort.

Par crainte des représailles, de la honte, les victimes de harcèlement, plus vulnérables que les autres, ne parlent pas et s'isolent.

Les spectateurs, témoins actifs ou passifs, jouent un rôle de caution, d'encouragement et sont en fait soulagés de ne pas être à la place de la victime. En ne dénonçant pas les faits, ils valident l'acte du harceleur et le confortent dans son bon droit et enfoncent encore un peu plus la victime dans son mutisme et son isolement.

Le regard de l'adulte est donc primordial. La constitution d'un groupe n'est jamais anodine. L'isolement d'un jeune, l'image négative qu'il peut avoir de lui, sont des signaux pouvant révéler une situation de harcèlement.

Il est donc particulièrement important de pouvoir communiquer sur les actes de harcèlement sans vouloir dramatiser ni être alarmiste.

.../...

PREVENIR ET INFORMER SUR LE PHENOMENE DU HARCELEMENT
- Réserver, pour aborder ce phénomène, un espace sur un panneau d'affichage visible des élèves et des visiteurs (numéros d'aide aux victimes, ce qu'est le harcèlement, affiches, coupures de presse relatant des faits…) - Donner une information aux parents et aux élèves sur le site internet de l'établissement (sites dédiés aux situations de harcèlement, les associations d'aide aux victimes, les textes législatifs…) - Faire la promotion des actions de santé et de citoyenneté en mettant en valeur le rôle du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC). - Réaliser un petit document écrit (et numérique) à destination des parents concernant le « vivre ensemble » au sein de l'établissement scolaire. - Réserver en début d'année une Heure Vie de Classe ou prendre une heure de libre des élèves pour parler de la violence entre jeunes avec la classe (moqueries, insultes, violences physiques, racket, bizutage, Happy slapping…). Partir d'un support vidéo sur le harcèlement peut être un point de départ pour aborder ce phénomène en revenant sur le rôle de chacun et les risques pour la victime, pour le harceleur et pour les complices. Que dit la loi ? Importance de savoir et de dénoncer ce qui n'est pas conforme à la loi et au règlement intérieur. - Aborder clairement, dans le règlement intérieur, les actes de harcèlement. - Afficher à l'intérieur de l'établissement, les noms de « sentinelles » vers qui pourront se tourner les élèves rencontrant une situation de harcèlement au sein de l'établissement. - Travail de visibilité sur les peines et la réponse des adultes en cas de harcèlement

REPERER UNE SITUATION DE HARCELEMENT

Parents

- troubles psychologiques (perte de poids, troubles du sommeil, maux divers, anxiété….)
- Irritabilité et agressivité
- Absentéisme pouvant aller jusqu'à la phobie scolaire
- Isolement avec « refus » de communiquer sur ce qui se passe en cours
- Baisse des résultats scolaires
- Vie sociale qui n'est pas celle d'un jeune (isolement dans sa chambre, refus de voir des amis, refuge dans la « réalité du jeu vidéo »…)
- Forme de désinvestissement citoyen avec un aspect négligé de sa personne

Profs et personnel

- Absentéisme et retards pour ne pas avoir à aborder les autres (fuite des autres...)
- Manque de concentration et de mémorisation
- Moqueries ou remarques désagréables toujours dirigées sur le même élève
- Elève regardant toujours derrière lui par méfiance ou qui passe toujours en dernier
- Isolement au sein de la classe et repli sur soi
- Dessins morbides ou idées suicidaires
- Recherche éventuelle de la présence de l'adulte au début du harcèlement

Les délégués ou autres élèves de la classe

- Les premiers à repérer une situation car ils en sont les témoins
- Le jeune va s'isoler du groupe (sentiment d'abandon de la part de TOUS les élèves ou adultes

AGIR CONTRE LE HARCELEMENT

- Reformulation du règlement intérieur (travail du CESC) pour prévenir et rappeler la loi
- Aménager une rubrique « harcèlement » dans le livret d'accueil des élèves s'il existe. Si ce n'est pas le cas, travailler avec des élèves à la réalisation d'une brochure d'accueil.
- Proposer une « soirée débat » à destination des parents sur le thème du harcèlement, sur les signaux d'alerte, sur les idées reçues : « ce 'est pas grave, ce ne sont que des enfants », « cela a toujours existé » et sur le cyber harcèlement et les réseaux sociaux…
- Nommer et définir le rôle, au sein du CESC, des « sentinelles » capables de recevoir la parole des élèves et d'être des relais vers la recherche d'une solution. Elaboration d'un cahier des charges, d'un carnet d'adresse et d'une petite formation par l'intermédiaire d'une association d'aide aux victimes
- Etablir un protocole de prise en charge de l'élève « persécuteur » et des élèves « spectateurs » (travail réalisé par la commission de veille et de suivi) (1)
- Sensibiliser les collègues le jour de la prérentrée sur ce phénomène et les signaux d'alerte au sein de la classe
- Intervention dès la première semaine pour les entrants ($6^{ème}$ et 2^{nde}) sur la notion de respect et l'ambiance d'une classe.
- Elaboration d'un questionnaire sur les moqueries, violences verbales, violences physiques, fréquence des incidents… permettant d'avoir une « photographie » réaliste des actes sur lesquels il conviendra de travailler en déterminant des priorités. Ce questionnaire sera rempli, en début d'année, pendant un cours d'éducation civique juridique et social (ECJS) et sera suivi d'un petit débat en présence du professeur et d'une « sentinelle »
- Associer les Equipes Mobiles de Sécurité (EMAS) dans les actions auprès des élèves
- Mise en place d'un groupe de parole au sein de l'établissement (parole d'ados, ou un groupe animé par un adulte extérieur qui reprendra tous les phénomènes de violence ou de mal-être abordés dans cet espace de parole)
- Multiplication des actions « anti-désœuvrement notamment pendant la pause méridienne en permettant aux élèves isolés de venir pratiquer une activité encadrée (clubs par l'intermédiaire du foyer socio éducatif ou de la maison des lycéens). Le club « jeux de société » est un point de départ pour discuter de l'ambiance générale au sein de l'établissement, d'une manière informelle, permettant de créer du lien avec un élève que l'on suppose « victime ».
- Fédérer les élèves de la classe ou de l'établissement par des actions communes (valeurs de rassemblement).

EXEMPLES DE QUELQUES ACTIONS
En collège - Débat en Heure Vie de Classe (par un enseignant, CPE, ou intervenants extérieurs du bureau d'information jeunesse ou un animateur d'un centre social) à partir des 3 vidéos émanant du ministère (www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr). Identification de la victime, de l'agresseur, des complices. Qu'est-ce qui est répréhensible ? Quels sont les risques pour les acteurs de cette relation triangulaire. Le phénomène de groupe…. - Apprentissage de la chanson de Keen'v (Petite Emilie) en éducation musicale qui pourra amener un débat au sein de la classe surtout si le texte est repris par les professeurs de français - Travaux de mise en retenue en relation directe avec la faute commise (exemple à partie de la chanson de Keen'v) - Mise en place d'un groupe de lutte contre le harcèlement et médiation (GLHAM) – espace de parole. **En lycée** - Débat autour de la vidéo « Kenny » en lycée - Inscription à un concours « mobilisons nous contre le harcèlement à l'école » « éducation gouv.fr - Parlons-en (espace de parole)

LIENS ET ADRESSES UTILES
- Brochure disponible sur « www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr», Le harcèlement entre élèves - Guide de prévention de cyber violence à l'école - Les clips du ministère. - ANDAVI dans le département de la Nièvre. (association nivernaise d'aide aux victimes) - Guide pratique du ministère « réagir face aux violences en milieu scolaire » - BO du 31-08-2006

(1) Commission de veille et de suivi : réunion de différents personnels sensibilisés aux repérages des élèves en difficulté (affective, scolaire…) et dont l'objectif est de mutualiser la réflexion pour trouver la meilleure solution pour le jeune. Sa composition est variable ; en général Conseiller(e) Principal(e) d'Education, Assistante sociale, Infirmier(e), Conseiller(e) d'Orientation Psychologue, des enseignants, personnel de direction.

Nota bene : s'agissant d'un plan de prévention, nous avons volontairement occulté le traitement et la remédiation des situations de harcèlement ainsi que les mesures d'accompagnement de la victime et de l'agresseur (qui peut rester une victime également) et des spectateurs ou complices. Mais la loi impose à tous fonctionnaires d'Etat à réagir face aux violences en milieu scolaire (obligation de signalement des faits art 40 du code de procédure pénale)